



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2023-114

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **préfecture de région /**

R53-2023-11-08-00001 - AP\_Désignation organismes représentés au  
CESER\_20231108 (5 pages)

Page 3

préfecture de région

R53-2023-11-08-00001

AP\_Désignation organismes représentés au  
CESER\_20231108



**ARRETE**

**fixant la liste des organismes représentés  
au Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne  
et le nombre de leurs représentants**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 250 ;

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7 ;

**Vu** le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** la circulaire interministérielle du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au 1er janvier 2024 ;

**Sur** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les 120 membres du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne sont répartis en quatre collèges composés comme suit :

- le premier collège comprend 38 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées dans la région ;
- le deuxième collège comprend 38 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives ;
- le troisième collège comprend 38 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région dont une personne qualifiée choisie en raison de sa compétence en matière d'environnement et de développement durable ;
- le quatrième collège est composé de 6 personnalités qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région.

Les organismes des trois premiers collèges contribuent à l'objectif de parité entre les femmes et les hommes à l'occasion de la désignation de leurs représentants, ainsi qu'en cas de remplacement.

Lorsqu'un organisme, ou un groupement d'organismes, est appelé à désigner plus d'un membre du conseil, il procède à ces désignations de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à un.

La même règle s'applique à la désignation des personnalités qualifiées.

## Article 2 :

Le premier collège comprend 38 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées dans la région, désignés conformément au tableau ci-après.

CESER de Bretagne - Organismes - Collège I	Nombre de sièges par organisme
<i>Agriculture et pêche</i>	
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	3
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	2
Jeunes agriculteurs de Bretagne	1
Confédération paysanne de l'Ouest	1
Coordination rurale	1
Par accord entre le Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL), l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)	1
Par accord entre Initiative Bio Bretagne (IBB) et la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)	1
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)	2
Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne Nord et de Bretagne Sud	1
<i>Commerce, artisanat, professions libérales et professionnels de la santé</i>	
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne	2
Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne	2
Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne	1
<i>Industrie et services</i>	
Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne	4
Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne, en veillant à la représentation des grandes filières régionales	5
Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne	1
Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne	1
Comité régional de la fédération bancaire française	1
Par accord d'une part entre les représentations régionales de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) et de SNCF Réseau et, d'autre part, d'Electricité de France (EDF), d'ENEDIS, de Réseau de Transport d'Electricité (RTE), de GRT Gaz, GRDF et d'ENGIE	2
<i>Economie sociale et solidaire</i>	
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	1
Union régionale des sociétés coopératives et participatives de l'Ouest (URSCOP) – région Bretagne	1

Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la Fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56	1
<i>Innovation</i>	
Pôle Mer Bretagne Atlantique	1
Pôle Images et Réseaux	1
Pôle iD4Mobility	1
<b>Total</b>	<b>38</b>

**Article 3 :**

Le deuxième collège comprend 38 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives, désignés conformément au tableau ci-après.

CESER de Bretagne - Syndicats de salariés - Collège II	Nombre de sièges par syndicat
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne	16
Comité régional CGT de Bretagne	9
Coordination régionale CGT – FO de Bretagne	5
Union régionale CFTC Bretagne	2
Union régionale Solidaires de Bretagne	2
Union régionale UNSA Bretagne	2
Union régionale CFE-CGC Bretagne	1
FSU Bretagne	1
<b>Total</b>	<b>38</b>

**Article 4 :**

Le troisième collège comprend 38 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, dont, au titre du deuxième alinéa de l'article L. 4134-2 du code général des collectivités territoriales, 6 représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement ainsi qu'une personnalité qualifiée, choisie en raison de sa compétence en matière d'environnement et de développement durable, et 2 représentants âgés de moins de vingt-sept ans d'associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées par le ministre chargé de la jeunesse ;

CESER de Bretagne - Organismes et associations - Collège III	Nombre de sièges par organisme
<i>Famille et éducation</i>	
Union régionale des associations familiales (URAF) de Bretagne	1
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)	1
Fédération régionale du Planning familial	1
Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)	1
Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes	1

<i>Jeunesse et sports</i>	
Un jeune de moins de 27 ans désigné par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	1
Un jeune de moins de 27 ans par accord entre la Fédé B, la FAGE et l'UNEF	1
Comité régional olympique et sportif (CROS)	1
Nautisme en Bretagne	1
<i>Solidarité et santé</i>	
Kozh Ensemble, Gérontopôle de Bretagne	1
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	1
Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	1
Par accord entre l'Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) et le Centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptées (CREAI)	1
Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales (URIOPSS)	1
Associations représentant au niveau régional le domaine de la solidarité, de l'action sociale et de l'insertion, de la diversité, de l'intégration : 2 sièges	
- un siège par accord entre ATD Quart monde, La Croix rouge, le secours populaire et le secours catholique	1
- Réseau Bretagne solidaire	1
France Assos Santé	1
Union régionale de la Mutualité française	1
Par accord entre les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA)	1
<i>Culture</i>	
Organismes représentant la culture : 2 sièges	
- Kevre Breizh	1
- Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC)	1
<i>Enseignement supérieur et recherche</i>	
Pôle recherche et enseignement supérieur : 3 sièges	
- représentants des Universités de Bretagne désignés par l'Université de Rennes et l'Université de Bretagne Occidentale	2
- Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne	1
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	1
Institut national de recherche agronomique pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	1
<i>Logement et consommation</i>	
Comité régional Action Logement	1
SOLHA Bretagne	1
Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	1
<i>Aménagement et tourisme</i>	
Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales (EPL) Bretagne - Pays de la Loire	1
Par accord entre l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Bretagne et l'Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air (UBHPA), l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), les Entreprises du Voyage (Syndicat National des Agents de Voyage), la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) Bretagne, la Fédération du Voyage Réceptif en Bretagne (FVRB) et l'Union Bretonne des Gîtes de France.	1

<i>Environnement et développement durable</i>	
Par accord entre France Nature Environnement (FNE), Association Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne vivante-Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)	4
Réseau cohérence	1
Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)	1
Une personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable, compétente en matière d'énergies renouvelables	1
<b>Total</b>	<b>38</b>

**Article 5 :**

Le quatrième collège est composé de 6 personnalités qui, en raison de leur qualité et de leurs activités, concourent au développement de la région.

**Article 6 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 octobre 2020 modificatif fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne et le nombre de leurs représentants.

**Article 7 :**

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

**Article 8 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de région de Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne. Le présent arrêté sera notifié, dès sa signature, au président du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental régional.

Rennes, le **08 NOV. 2023**

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine

Philippe GUSTIN